

ARRETE N°6/25

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

**Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Le Maire de Vic-le-Comte,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n°063/2022 du 05/07/2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté en date du 04/07/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 04/07/2022 pour 6 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SCALMANA Adeline	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Payeur départemental, comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, à la collectivité ou l'établissement d'origine et notifié à l'intéressée.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 13 janvier 2025

**Le Maire,
Antoine DESFORGES**




Notifié le

Signature de l'agent :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARRETE N°5/25

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Vic-le-Comte,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°063/2022 du 05/07/2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté en date du 04/07/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 04/07/2022 pour 6 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. AIGUEBONNE Jérôme	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	
Mme BENEZIT Yvette	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	
Mme BRIFFAULT Sandrine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	
Mme FEDLAOUI Salima	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	

Total des agents promouvables : 11

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 7

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 4

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 3

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Payeur départemental, comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, à la collectivité ou l'établissement d'origine et notifié à l'intéressée.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 13 janvier 2025

**Le Maire,
Antoine DESFORGES**

Notifié le

Signature de l'agent :



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE VIC-LE-COMTE" around the perimeter and "2025" at the bottom. In the center, there is a small emblem or coat of arms.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.